

Séance du 12 juillet 2023



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -  
Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG  
**ABSENTS** : Séverine CELLE - Jean-Baptiste SANGLARD  
**EXCUSES** : Catherine MATHIEU - - Virginie MONTES  
**SECRETARE DE SEANCE** : André DEFAY

**OBJET : Vente de carburant à l'AFPE et au Centre d'accueil**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Association Ferme Pédagogique et Equestre ne possédant pas de cuve à carburant, fait le plein de son tracteur dans la cuve de la commune. Il en est de même pour le Centre d'Accueil qui fait le plein de son bus dans la cuve de la commune. Aussi, il convient de refacturer à ces deux associations, le montant du carburant utilisé. Pour cela, un tableau des consommations de carburant est tenu par les agents techniques de la commune qui servira de justificatif. Cette facturation interviendra une fois par an au mois de décembre pour l'année en cours au prix du carburant figurant sur la dernière facture reçue par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour refacturer le carburant consommé par l'Association Ferme Pédagogique et Equestre et par le Centre d'Accueil aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie  
le 12 juillet 2023

Le Maire :

*Philippe DELABRE*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230412-23\_07\_002-DE  
Reçu le 19/07/2023